

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2013**

L'an deux mille treize, le 20 mars, à 20 heures 30, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

### **PRESENTS :**

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, MADELEINE BARROS, RICHARD LALAU, JACQUELINE HAESINGER, LEONOR SERRE, FLORENCE LEBER, CATHERINE BELLEDENT, PATRICK MULLER, AÏCHA BELOUNIS, HUBERT EMMANUEL-EMILE, HERVE FOURDRINIER, LAURENCE LETTE, ERIC VAILLANT, MARC MAUVOIS, JEANICK SOLITUDE, CHRISTOPHE CAUMARTIN.

### **EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

ELSA LISE, POUVOIR A JACQUELINE HAESINGER.

### **ABSENTS :**

CLAUDINE AUVRAY, FARID ECHEIKR, SANDRINE JAN, EMILIEN GALOT, MARIE-CHRISTINE COUVERCELLE, MICHEL GARNIER, SANDRINE BOISSIER, GINETTE GRAMARD, NICOLAS MIRAM.

CHRISTOPHE CAUMARTIN EST ELU SECRETAIRE A L'UNANIMITÉ.

### **Intervention de Pierre BARROS :**

*Pour information, le compte rendu du conseil municipal du 27 février 2013 a bien été enregistré mais les données ont été perdues d'une manière encore inexplicée. Nous avons du nouveau matériel et avons eu un souci avec la clé USB. Nous allons tenter de reconstituer les débats se rapportant aux points évoqués. Mais ce compte rendu ne sera pas aussi exhaustif que d'habitude. Je m'en excuse. Les services sont très embêtés à ce sujet. Si certains se souviennent de leurs interventions n'hésitez pas à contacter la direction générale pour l'aider à reconstituer les échanges. Pour éviter tout risque, ce soir nous avons prévu une sécurité avec deux moyens d'enregistrement.*

*Avant de passer la parole à Christophe qui va présenter la note pour le débat d'orientation budgétaire, je voudrais que nous ayons tous une pensée pour un petit garçon et celui de son beau père qui ont perdu la vie. Les parents ont été très grièvement blessés lors d'un accident de la route qui a eu lieu sur la route des vacances. Le petit Théo était scolarisé au collège. Il était bien connu des services de la ville, notamment du service enfance et du Centre de loisirs. Le personnel, tout comme nous, est très touché et ému. Nous avons tenté d'avoir des informations et d'avoir un geste par rapport à la maman qui est encore hospitalisée, qui est grièvement brûlée ainsi que le beau père durant ce dramatique accident.*

*Je souhaite donc que nous ayons une pensée pour le petit Théo. Quand nous avons des enfants, à peu près du même âge, en tant que parents, nous voyons très bien le vide que cela peut susciter.*

*Je sais qu'au sein du collège, Madame la Principale, toute l'équipe enseignante, les camarades de Théo ont été extrêmement bouleversés.*

*Une cellule psychologique a été mise en place au collège jusqu'à la fin de la semaine pour un soutien de ses camarades et de l'équipe enseignante.*

*Je vous propose d'observer une minute de silence pour le petit Théo.*

Minute de silence

*Je vous en remercie.*

*Nous allons maintenant passer au conseil municipal et je passe la parole à Christophe.*

### **Intervention de Christophe LACOMBE :**

#### **QUESTION 1 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013**

##### **1/ Les perspectives économiques pour l'année 2013**

###### **Stagnation de l'activité et léger repli de l'inflation**

En France, au quatrième trimestre 2012, le PIB en volume se replie de 0,3 %, après + 0,1 % au troisième trimestre. En moyenne annuelle, la croissance est nulle en 2012, après + 1,7 % en 2011, d'après les données des comptes nationaux publiés par l'INSEE.

On observerait en 2013 une reprise modeste, à hauteur de + 0,4 %. Les prévisions se situent toutefois dans une fourchette assez large, de - 0,3 % à + 1,3 %, illustrant l'importance des incertitudes pesant sur les facteurs de croissance en 2013.

Les prix à la consommation connaissent, quant à eux, une progression de 1,3 % en 2012, après + 2,5 % en 2011, et + 1,5 % en 2010, du fait d'un repli des biens énergétiques et manufacturés.

En Europe, avec un PIB en recul de 0,6 % sur l'ensemble de l'année, le retour en récession de la zone euro a été confirmé. La Banque Centrale Européenne (BCD) prévoit une contraction également en 2013, avec un PIB entre - 0,1 % et - 0,9 %, pour voir une reprise faible en 2014, entre 0 % et 2 %. L'inflation resterait en-dessous de 2 % sur ces deux années avec un bas de fourchette pour 2014 à seulement + 0,6 %.

##### **2/ L'évolution des concours financiers de l'Etat telle que votée par le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2013**

###### **Gel en 2013 et diminution en 2014 et 2015**

Les collectivités territoriales seront associées à l'effort de redressement des comptes publics prévu par la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2012-2017. Les concours financiers normés de l'Etat (50,531 milliards d'euros au total) sont gelés en 2013, puis diminueront de 750 millions d'euros par an en 2014 et 2015 (1,5 milliards d'euros au total), soit une réduction moyenne annuelle de l'ordre de - 1,5 % (article 12 de la LPFP 2012-2017). L'imputation de cette baisse n'est actuellement pas connue et sera déterminée, on peut en être certain, en concertation avec les collectivités territoriales.

###### **Effort financier des collectivités**

L'article 31 de la LF pour 2013 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 41,50 milliards d'euros. Dans ce contexte, les diminutions de la DGF 2013 incombant aux collectivités est estimé à 397 millions d'euros avec 159 millions d'euros pour les dotations indexées sur la population et 238 millions d'euros minima pour l'augmentation de la péréquation dont le financement sera assuré uniquement par les collectivités locales. Par ailleurs, la réduction des variables d'ajustement (schématiquement, les compensations fiscales hors taxe d'habitation) se poursuit avec une baisse prévue de 15,65 % et des réaffectations internes (minoration de certaines composantes de la DGF pour alimenter la péréquation). La Dotation forfaitaire des communes est

aussi touchée par les réductions avec une révision du seuil déclencheur et de la part « garantie » dont l'écrêtement maximum est toujours maintenu à 6 %.

### **Dotations de péréquation nationales**

#### *La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)*

Les montants mis en répartition au titre de la DSR augmenteront au moins de 78 millions d'euros en 2013 contre 39 millions d'euros en 2012, la DSR pourrait donc augmenter de + 8,75 % (24 707 €) pour Fosses.

#### *La Dotation de Péréquation (DNP)*

Fosses qui était éligible à cette dotation, ne l'est plus depuis qu'elle est passée sous le seuil de 10 000 habitants. Mais l'article 111 de la LF 2013 stipule que lorsqu'une commune cesse d'être éligible à cette dotation à la suite d'une baisse de sa population en deçà du seuil minimal (10 000 habitants), elle perçoit, à titre de garantie pour les trois exercices suivants, une attribution égale à 90 % (en 2012), 75 % (en 2013) puis 50 % (en 2014) du montant perçu l'année (2011) précédant celle au titre de laquelle elle a perdu l'éligibilité. Fosses a donc bénéficié d'une garantie d'inéligibilité en 2012 de 90 %, qui passera à 75 % en 2013, soit - 5798 €.

### **Autres recettes de fonctionnement**

#### *Le fonds national de garantie individuelle (FNGIR)*

Ce FNGIR est chargé de compenser individuellement, pour chaque collectivité, les conséquences financières de la réforme de la Taxe Professionnelle, avec un prélèvement sur les « gagnants » de la réforme destiné à être reversé à ceux qui enregistrent un manque à gagner. La recette FNGIR pour Fosses est maintenue au niveau de 2012 à hauteur de 88 427 €.

La CARPF s'est engagée (décision adoptée lors du bureau du 31/05/2012) à prendre en charge dès 2013 les contributions dues par les communes membres au titre du FPIC, reversement de contributions budgété via une dotation pour une valeur équivalente à la recette perçue.

#### *Les taxes additionnelles sur droits de mutation*

Elles ont vu leur produit chuter de 82 k€ en 2012 en raison de la baisse de transactions immobilières et devraient encore baisser de 43 k€ en 2013.

### **3/ L'évolution de l'intercommunalité**

En 2011-2012, grâce à la revente de terrains qu'elle avait acquis par des emprunts en vue de conduire des projets d'aménagement, la communauté a pu réduire de manière conséquente le montant de sa dette, ce qui lui a permis de préparer dans de bonnes conditions son élargissement, tel que prévu dans le schéma départemental de coopération intercommunale.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la communauté de communes Roissy Porte de France a intégré la ville de Goussainville et est devenue communauté d'agglomération.

Dans ce contexte de changement et au regard de la réforme des territoires qui se mettra en œuvre en 2014, la communauté a commencé à travailler sur la révision des dotations au profit des communes. Les réflexions vont se poursuivre et Fosses cherchera à être très impliquée dans cette démarche afin de soutenir pour les années à venir l'équilibre de ses finances locales.

A noter : la communauté a perçu (compte administratif 2012) 28 810 519 euros d'impôts économiques, elle en a reversé 25 245 726 euros aux communes. Après ce reversement des dotations aux communes, le plus gros poste de dépenses de fonctionnement de la CARPF est celui de l'environnement avec la collecte et le traitement des ordures ménagères (plus de 8,5 millions

d'euros), dont un tiers des coûts est porté par les habitants du territoire à travers la taxe sur les ordures ménagères et les deux autres tiers par l'intercommunalité.

#### **4/ L'évolution de la population**

A Fosses, la population légale INSEE en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue des enquêtes de recensement de 2007 à 2011, affiche une population totale de 9633 habitants dont une population municipale de 9565 résidant sur la commune plus 68 comptée à part, soit une baisse de 0.31% par rapport aux 9653 habitants de 2012. Cette baisse se répercute sur les Dotations (DSR, Dotation Forfaitaire des communes, reprise dans la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Pour les années à venir, le dernier recensement laisse entrevoir de nouveau une hausse de la population, qui sera confirmée par les nouvelles constructions sur le point de se concrétiser dans le cadre des ZAC du centre ville et de la gare.

#### **5/ Le budget 2012**

En 2010-2011, une étude prospective des finances de la collectivité a été mise en œuvre. Pour faire face à la réforme de la fiscalité locale de 2010 et à la réduction des dotations de l'Etat, sachant que la ville était engagée dans la mise en œuvre de grands projets d'aménagement nécessitant des investissements inédits, il s'agissait de mettre en perspectives un cadre de référence permettant de garantir l'équilibre des finances locales pour les années à venir. Ainsi, un plan stratégique de maîtrise des finances locales à 5 ans a été élaboré durant l'été 2011, à partir duquel a été construit le budget 2012 et qui fait référence pour les budgets 2013 et suivants.

Le budget 2012 avait un caractère exceptionnel car il était marqué par la livraison du pôle civique. Celle-ci a généré des coûts d'investissement spécifiques liés d'une part, à la construction du bâtiment et d'autre part, aux frais de déménagement des services dans les nouveaux locaux (prestation de déménagement, achat de nouveaux mobiliers, modernisation des équipements de téléphonie et d'informatique, ...).

Les dépenses liées à la construction du pôle civique sont compensées en partie par les subventions captées, dont le montant s'élève à 67 % du coût total HT. Dans ce contexte, les coûts d'investissement réglés en 2012 se sont montés à 5 403 k€ (déduction faite d'un report de crédit de 2 390 k€ de 2011) et la ville a perçu 2 305 k€ de subvention. Le solde des dépenses et recettes lié au pôle civique sera porté au budget 2013 (cf. paragraphe suivant). Il faut noter par ailleurs que le retard important pris par l'entreprise CBC pour la livraison du bâtiment, donnera lieu à une pénalité au bénéfice de la ville.

En ce qui concerne les frais liés au déménagement des services, ils ont été moins élevés que prévu. D'une part, la prestation de déménagement a été minorée. Le fait d'avoir fait appel à une structure d'insertion spécialisée pour la récupération de mobiliers anciens a permis de recycler beaucoup d'équipements et évité des surcoûts de déchetterie. D'autre part, la mise en concurrence des fournisseurs de mobilier dans le cadre des marchés publics a réduit de façon conséquente les coûts initialement estimés.

Plus globalement, les coûts liés au projet de rénovation urbaine du centre ville ont été minorés à la suite du marché de travaux engagé par l'EPA Plaine de France et grâce à l'obtention d'une subvention supplémentaire de l'ANRU de 898 169 €, qui a réduit la participation de la ville au bilan de la ZAC de 992 869 €. Tous ces éléments conjugués ont permis de diminuer sensiblement les dépenses d'investissement de la ville en 2012 et ainsi les besoins d'emprunts de 1 370 k€.

Cet élément est d'autant plus remarquable que parallèlement, la réalisation des travaux mis en œuvre par les services techniques a été très importante au regard des années précédentes. En effet, la réorganisation des services techniques conduite à compter de 2010, a porté ses fruits et permis de résorber une grande partie des retards accumulés au cours des dernières années.

Concernant le budget de fonctionnement, celui-ci a été aussi l'objet de plusieurs évolutions qui ont touché particulièrement la masse salariale. La poursuite du projet de résorption de l'emploi précaire a été l'occasion d'engager de nouvelles titularisations et a engendré des coûts spécifiques liés aux primes d'installation. Par ailleurs, l'installation dans le nouveau pôle civique a généré quelques emplois nouveaux liés à l'extension de la ludo-médiathèque et au besoin de gardiennage de l'équipement. Il était prévu que ces postes supplémentaires soient compensées par des réorganisations lors de départs à la retraite ou vers d'autres collectivités. Or, la réforme des retraites de 2010 a conduit plusieurs agents concernés à différer leur départ de plusieurs mois, d'où des coûts supplémentaires pour la collectivité initialement non programmés. Enfin, un décret portant sur la revalorisation du SMIC de 2% au 1<sup>er</sup> juillet 2012 a amené à revaloriser le salaire de près de la moitié des agents municipaux principalement de catégorie C, pour un montant total annuel de 80 k€ dont 40 k€ sur 2012 et 40 k€ d'effet report sur 2013. Tous ces éléments cumulés avec les augmentations de charges sociales, ont occasionné une évolution de + 4,1 % de la masse salariale entre 2011 et 2012, alors que le plan stratégique de maîtrise des finances locales, devait la limiter à 0,9 %.

Ainsi, la construction du budget 2013 s'est trouvée facilitée par la réduction des dépenses d'investissement de 2012, mais fortement complexifiée par l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

## **6/ La construction budgétaire 2013**

Le budget d'investissement 2013 avoisinera les 17 millions d'euros. Les principales dépenses se seront réparties de la façon suivante :

- poursuite de la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine du centre ville,
- solde de paiement du pôle civique,
- poursuite du projet de réaménagement de la gare,
- autres gros travaux mis en œuvre sur le reste de la ville et suivis par les services techniques.

S'agissant des gros travaux suivis par les services techniques, ils porteront cette année, sur :

- des rénovations complètes de voirie : aboutissement des travaux de l'avenue Camille Laverdure, réfection des rues Jean Jaurès et Roger Salengro de la France Foncière et de la rue des Violettes,
- des reprises partielles dans le cadre du bail voirie : Mesnil, Val de Loire, 3 collines, Roussillon, parking du collège, Raphaël, Vinci, Liszt, Haute Grève, Château, Russie, Simbad le Marin, parking du PIR, parking Mistral,
- la création d'un columbarium au cimetière,
- la poursuite des travaux dans les écoles et les bâtiments municipaux.

S'agissant du fonctionnement, le budget 2013 de la ville dont le montant avoisinera les 12 millions d'euros, se construit sur la base d'enveloppes constantes ou en baisse par rapport à 2012. Un seul secteur fait exception : le budget de ressources humaines. En effet, malgré les réductions de personnels déjà mises en œuvre, qui vont se poursuivre en 2013, l'augmentation des charges sociales et les effets reports liés aux stabilisations d'emplois et revalorisations salariales, induisent des augmentations de dépenses inévitables.

Pour les prochaines années, le budget de fonctionnement doit permettre de procéder progressivement au désendettement de la ville, tel que prévu dans l'étude prospective de 2010-2011. Pour ce faire, compte tenu du contexte national qui annonce de nouvelles réductions des dotations de l'Etat en 2014 et 2015, en même temps que des charges supplémentaires pour les collectivités avec la réforme des rythmes scolaires, il sera nécessaire de réduire encore les dépenses de fonctionnement courant des services et en particulier les charges de personnel. C'est pourquoi, dès le mois d'avril 2013, un groupe de travail sera mis en place associant le maire, le 1<sup>er</sup> maire adjoint en charge du personnel, la direction générale des services et la direction des ressources humaines, pour travailler à la recherche de solutions en ce domaine. D'ores et déjà, le recours aux emplois d'avenir est activé pour soutenir le renforcement des équipes tout en limitant la progression de la masse salariale.

Parallèlement, un travail sera conduit en direction de la communauté d'agglomération Roissy Porte de France pour proposer la mise en œuvre de revalorisations des dotations aux communes, eu égard à la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération.

## 7/ L'évolution de la fiscalité locale

La loi de finances 2013 a prévu d'augmenter de manière forfaitaire les valeurs locatives qui servent de base aux impôts directs locaux de + 1,8 %. Au niveau local, conformément aux engagements municipaux pris en 2011 suite à l'étude prospective sur les finances locales et pour tenir compte des revenus modestes des Fossatussiens, l'évolution de la fiscalité sera limitée pour 2013 à 2 %.

## 8/ Le recours à emprunts.

L'année 2012 a nécessité la captation de plusieurs emprunts permettant de faire face aux investissements exceptionnels liés à la construction du pôle civique. Dans ce cadre-là, des prêts à taux bonifiés ont pu être obtenus auprès de la caisse des dépôts et consignations, et globalement le recours à emprunts a pu être minoré du fait de la réduction des dépenses d'investissement précisée ci-dessus.

Prêteur	Durée initiale	Taux	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux	CBC	Commentaire
Caisse d'Epargne	30	Taux fixe à 4.86 %	2011	500 000,00 €	Fixe	1A	Négocié en 2011 et reporté sur 2012
Caisse d'Epargne	25	Taux fixe à 3.66 %	2011	2 000 000,00 €	Fixe	1A	Négocié en 2011 et reporté sur 2012
Dexia CL	15	Euribor 01 M + 1.39	2012	3 000 000,00 €	Variable	1A	Prêt BEI HQE - Négocié en 2011 et reporté sur 2012
Caisse des Dépôts et Consignations	15	Euribor 03 M + 3.31	2012	2 150 000,00 €	Variable	1A	Prêt Enveloppe collectivités
Caisse des Dépôts et Consignations	20	Livret A + 0.6	2012	783 212,00 €	Livret A	1A	Prêt ANRU
				<b>8 433 212,00 €</b>			

Pour aboutir en 2013, le programme des gros travaux prévus en matière de voiries, il sera nécessaire de capter un nouvel emprunt. Celui-ci sera limité à 750 000 euros, dont 600 k€ pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de voirie de la France Foncière dont le calendrier s'étale sur fin 2013 – début 2014. Ensuite, il s'agira d'engager progressivement, à partir de 2014, le désendettement de la ville, en resserrant les dépenses de fonctionnement courante, des services municipaux et recherchant de nouvelles recettes.

## **9/ Le contexte bancaire**

L'année 2012 aura été l'année de l'assèchement du crédit bancaire, synonyme de difficultés à boucler les budgets et d'explosion des marges bancaires. L'année 2013 pourrait être une année de transition vers un nouvel équilibre où certaines pièces du puzzle chercheront encore à se placer.

Du côté de l'offre de crédit, les bonnes nouvelles auront afflué fin 2012 : feu vert de la Commission européenne à la création de la nouvelle banque du secteur public local issue d'un consortium constitué de La Banque Postale (LBP) et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et s'appuyant sur DexMA (filiale française de Dexia, rachetée par l'Etat, la CDC et LBP), cette entité apportera environ 5 milliards d'euros de prêts par an.

Pour faire face aux besoins d'emprunts à très long terme (au-delà de 15 ans), le Président de la République a annoncé une enveloppe pérenne de la CDC de 20 milliards d'euros jusqu'en 2017. Enfin, le ministre de l'économie et des finances a assuré que les banques resteraient engagées au minimum à hauteur de leur apport de 2012, soit 10,5 milliards d'euros.

Au niveau européen, la recapitalisation de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) doit permettre de doubler sa capacité de prêt, soit plus de 5 milliards d'euros pour les collectivités et centres hospitaliers en France en 2013.

Au final, 2013 semble se présenter sous de meilleurs auspices, même si la mise en route de l'entité constituée autour de la CDDEL et LBP reste encore le principal point d'interrogation.

## **10/ La Trésorerie**

Elle était positive de 2 872 k€ à fin 2012, en raison des factures à régler pour les soldes de construction et d'équipement du Pole Civique et des factures en attente de réception, validation ou mise en paiement en trésorerie. Elle atteindra un montant élevé au cours du 2<sup>e</sup> trimestre, à réception des 2,884 k€ attendus de soldes de subventions sur la construction du Pôle Civique, en provenance de l'Etat (ANRU, CDC), de la Région et du Département. Ces subventions permettront de régler les derniers appels de fonds de l'EPA pour les travaux, ainsi que les contributions aux ZAC Centre-Ville et ZAC Gare.

**Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2013.**

### **Intervention de Jacqueline HAESINGER :**

*Avec tout ce qui nous est imposé par l'Etat, les baisses de dotation et parallèlement les évolutions de charges, avec tout ce que nous ne pouvons pas maîtriser, on peut se féliciter et féliciter les services de parvenir à l'équilibre.*

*Une question toutefois : si la population augmente dans les années à venir, avec les apports de population liés à l'ORU, est-ce que les dotations augmenteront de nouveau ? Nous sommes passés sous le seuil des 10 000 habitants. Que se passera-t-il si nous repassons au-dessus de ce seuil ?*

### **Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Avec la construction des nouveaux logements dans le cadre de l'ORU et la reconstitution de l'offre, nous devrions repasser au-dessus de la barre des 10 000 habitants et à cette occasion retrouver des*

dotations perdues mais dans le contexte actuel très mouvant de réduction du déficit public, il est difficile de faire des projections très précises

**Intervention de Léonor SERRE :**

Les dotations seront quand même plus importantes ?

**Intervention de Pierre BARROS :**

Il est vrai qu'il est compliqué de se projeter dans l'avenir vu les évolutions. Nous sommes élus depuis 5 ans maintenant et nous avons connu beaucoup de mouvements du point de vue des dotations de l'Etat et de la fiscalité. On ne peut pas s'attendre à beaucoup de hausses d'ici 2017, puisque le gouvernement annonce qu'il prévoit des réductions des dotations aux communes. Mais le fait de repasser au-dessus de la barre des 10 000 habitants sera un point positif.

Par ailleurs, le gouvernement a donné un signal intéressant en termes de capacité de mobilisation d'emprunt.

Pour autant, l'effort demandé aux collectivités va être conséquent et cela risque d'être compliqué pour nos populations. Nous sommes face à des habitants qui sont touchés de plein fouet par la crise et par le chômage. Ils viennent nous voir afin d'obtenir des aides alors que nous allons nous retrouver avec des moyens de plus en plus réduits pour répondre aux besoins.

Mais si nous regardons un peu dans le rétroviseur, nous nous apercevons que cela a été quasiment toujours ainsi. Il y a des entrées et des sorties d'argent, des situations plus ou moins difficiles et il faut savoir rebondir et être ambitieux. C'est en étant ambitieux en termes de service mais aussi d'inventivité, de gestion des services pour répondre aux besoins de la population que l'on réussit à s'en sortir. Ce n'est pas en fermant les services à la population, en refusant de faire des projets que nous nous en sortirons.

Je pense qu'il faut prendre du temps, travailler pour rebondir, être clair et surtout clairvoyant. A partir de là, nous réussirons. Je pense que l'investissement en France est nécessaire sur les services publics, nous le voyons bien avec l'état des transports, qui sont d'une grande vétusté aujourd'hui et qui, sans un investissement lourd de l'Etat, n'offriront pas un service à la hauteur des besoins de la population. Il faut donc que la collectivité investisse, fasse des choix, tout en continuant de porter des projets ambitieux. Le débat et les outils de travail autour de la mise en place des réseaux transversaux sur la Région Parisienne pour relier les banlieues entre elles nous engage et va engager l'Etat pendant quelques décennies. J'espère que les annonces faites récemment vont porter leurs fruits par de lourds investissements.

La politique engagée est centrée sur la nécessité de faire des économies. Mais nous voyons bien qu'il est difficile de faire des économies tout en portant des projets ambitieux. Il faut pouvoir investir pour sortir de la crise.

**Intervention de Richard LALAU :**

Je ferai tout de même une remarque. La crise est passe-partout et met tout le monde dans la contrainte budgétaire. Cela dit, il est quand même dommage que la barrière d'ajustement soit l'emploi. Je crois qu'une fierté des villes de gauche c'est de pouvoir apporter des emplois aux plus proches et notamment à la population locale, non pas par des petits jobs mais par de vrais emplois, des emplois de premier niveau, dont on parlait tout à l'heure, des emplois de catégorie C, qui peuvent être accessibles relativement facilement à la population locale.



*Nous venons juste de passer, dans le budget 2013, en-dessous de 58 % de masse salariale dans le document que nous avons eu tout à l'heure. Nous sommes passés en-dessous parce que nous parlons souvent du taux de la masse salariale par rapport aux frais de fonctionnement. C'est un regret. Je ne peux pas dire « c'est la vie » parce la crise nous touche tous et malheureusement, comme à chaque fois, ce sont les plus démunis qui subissent en premier, c'est un constat.*

*Quand nous voyons ce qui est mis en place par l'Etat pour renflouer les dérives d'un système mondialisé libéral, cette diminution de l'emploi est inacceptable. L'Etat pourrait être mondialisé mais solidaire.*

**Intervention de Madeleine BARROS :**

*Concernant les logements sociaux, le taux imposé par la loi SRU est-il toujours à 20 % ou passons-nous à 25 % ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Il est passé à 25 %.*

**Intervention de Madeleine BARROS :**

*Est-ce que nous pourrions exiger que toutes les villes concernées payent ? C'est un problème car il y a des communes qui ne payent pas et il peut y avoir des dérogations des préfets.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Sur la question du logement, nous ne pouvons pas nous satisfaire que des villes paient au lieu de construire des logements. Cela ne résout pas le problème. Les 20 et 25 % correspondent à un besoin de logement social. Le logement social est un élément important du parcours résidentiel de l'ensemble des populations et pas forcément des populations marquées socialement. C'est un premier pas vers la fondation d'une famille, la capacité d'installation, la sortie de chez les parents. Aujourd'hui nous avons un certain nombre de jeunes couples de Fossatussiens qui vivent encore chez leurs parents parce que la situation du logement sur l'ensemble du secteur est extrêmement tendue. Toute la question du syndicat d'aménagement de l'Est du Val d'Oise dans le cadre du schéma de cohérence territoriale est de travailler sur un rééquilibrage Nord/Sud sur l'Est du Val d'Oise. C'est un sujet crucial, difficile à mettre en œuvre parce qu'il y a quelques résistances d'élus locaux qui ont du mal à percevoir les enjeux et l'importance du parc résidentiel à l'échelle communale et intercommunale.*

*La CARPF, dans le cadre de son plan local d'habitat, est ambitieuse sur ce sujet. Mais il est vrai que cela implique un montage financier complexe, un accompagnement par les aménageurs, un travail avec les bailleurs, même si les villes sont parties prenantes. Aujourd'hui, les besoins à couvrir en matière de logement sont importants et cela suppose parallèlement de pouvoir offrir aussi les équipements et services publics nécessaires à cet accroissement de population, ce qui n'est pas toujours évident à faire financer.*

*Pour relater un exemple un peu marquant sur le secteur, l'éco quartier de Louvres, qui illustre une ambition concernant le pourcentage de logements sociaux, a du mal à sortir un bilan positif de l'opération, parce que les concours de la Région, du Département, de l'Etat sont largement en-dessous de ce qui serait nécessaire pour couvrir les besoins d'équipements et de services. Les villes ne sont pas toujours engagées sur la question du logement mais quand elles le sont, elles ont beaucoup*

de difficultés à traiter les opérations parce que l'accompagnement, en terme de besoin de service public, notamment d'écoles, est difficile à mobiliser auprès des partenaires.

**Intervention de Madeleine BARROS :**

Du côté de l'ORU à FOSSES, tout s'est bien passé. Actuellement, nous avons relogé toutes les familles sauf deux pour lesquelles c'est en cours. Tout ce qui va se construire correspondra à des propositions nouvelles de logement.

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

Ma première remarque porte sur l'évolution de la fiscalité locale. La base augmente de 1,8 % et, pour nous, la proposition est d'augmenter de 2 %. Ce qui fait bien une augmentation globale de 3,8 % pour les Fossatussiens.

Je tiens à faire aussi un certain nombre de remarques sur la note qui nous a été transmise et sur la construction du budget. Je trouve que la note sur le débat d'orientations budgétaires comporte des imprécisions sur les perspectives budgétaires, qui rendent le débat que nous pouvons avoir ce soir un peu difficile.

Nous parlons notamment à plusieurs reprises du pôle civique. A la page 3, on nous indique que le solde des dépenses et recettes lié au pôle civique sera porté au budget 2013. Je serais tenté de dire que c'est la moindre des choses. Mais j'aurais aimé connaître le montant ou tout au moins avoir quelques précisions chiffrées là-dessus.

Les frais de déménagement des services ont été moins élevés que prévus. Certes, et c'est très bien mais là aussi une petite précision budgétaire m'aurait satisfait.

Concernant les travaux, la réalisation mise en œuvre par les services techniques a été très importante au regard des années précédentes. Là encore, j'aurais aimé avoir un peu plus de précisions sur ce qui est en cours, sur le réalisé, sur ce qui est engagé, sur ce qui reste à payer. Je n'ai pas trouvé d'éléments très précis, ni dans la note, ni dans les documents qui nous ont été transmis dans le cadre de la préparation budgétaire dans ce domaine-là.

Nous envisageons un certain nombre de travaux sur l'année 2013 : la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine, le solde du paiement du pôle civique, le projet de réaménagement de la gare, d'autres gros travaux mais là aussi, sans aucune précision budgétaire.

Je ne mets pas en cause les projets tels qu'ils sont proposés et tels qu'ils sont énoncés, au-delà des bonnes intentions, je pense que nous pouvons être tous d'accord sur ces projets là mais, j'aurais aimé là aussi avoir quelques précisions budgétaires pour arriver à mettre ces projets là en phase, en perspective ou éventuellement pouvoir se prononcer sur un choix de priorisation par rapport à un certain nombre de chantiers.

Il en est de même concernant la charge de la dette. Aucun élément dans la note ne permet de savoir où en est la dette totale. Quel est le montant de la charge de la dette à rembourser sur 2012, 2013 et 2014 ? Il faut penser à se désendetter. Il y a un certain nombre d'efforts à faire dans ce domaine là mais sur quels chiffres, sur quels montants, sur quelles perspectives ? Quels efforts faut-il apporter dans les années à venir ? Il y a une absence quasi-totale de chiffres sur l'évolution de la dette pour les années à venir. Il y a effectivement le tableau d'emprunts 2012. J'ai essayé de me référer au budget précédent mais comme un certain nombre d'emprunts sont un peu glissants d'une année sur l'autre, j'ai un peu de mal à me repérer. J'aurais aimé, là aussi, avoir un certain nombre de précisions ou de tableaux ou de chiffres plus précis à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires.

*A un moment donné, on parle du recours aux emplois d'avenir qui est activé pour soutenir le renforcement des équipes tout en limitant la progression de la masse salariale. Je ne suis pas certain que le MEDEF ait fait mieux comme définition sur les emplois d'avenir. Je pense que les emplois d'avenir c'est autre chose que la simple limitation de la progression de la masse salariale. Si on s'engage sur les emplois d'avenir uniquement dans cette orientation là, je ne suis pas certain que cela corresponde à l'esprit du législateur ni certain que cela réponde aux besoins des personnes susceptibles de répondre à ce type d'emploi d'avenir. Là aussi, je souhaiterais qu'il y ait une définition, un peu plus correcte des emplois d'avenir qui soit donnée et que cela puisse être une meilleure perspective qu'uniquement la réduction de la masse salariale.*

*Le dernier point porte sur la progression de 3,8 % des impôts locaux. Faute d'éléments sur la charge de la dette, j'ai un peu de mal à me prononcer sur cette perspective-là. Mais si ma mémoire est bonne, l'excédent du budget 2012, bien qu'il ne soit pas précisé dans la note, doit être supérieur à 500 000 €. Chaque année, on réalise un excédent de cet ordre là. Soit il y a des explications, mais si on augmente encore les impôts de 3,8 % pour réaliser chaque année des excédents de plus de 500 000 €, quelque part, cela m'interroge.*

*Il me semble qu'un point fiscal correspond à environ 50 000 € ?*

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Le point est à 36 000 €.*

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

*J'ai bien en tête qu'il faut se désendetter, qu'il faut passer par la fiscalité locale et ainsi de suite mais si c'est pour aboutir, et ce depuis plusieurs années, à des excédents de cette importance, soit on me donne des explications, soit il faut réfléchir un peu plus à l'augmentation de ces impôts. J'ai donc quelques difficultés à me prononcer sur ce débat d'orientations budgétaires car je considère qu'il manque pas mal d'informations. L'année est déjà bien avancée et je pense qu'à cette période, on aurait pu avoir un certain nombre d'informations dans la note.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Je rappellerai juste que le débat d'orientations budgétaires, comme tous les ans, est une étape qui arrive après de nombreuses réunions de travail, commissions, journée consacrée au débat budgétaire, groupes majoritaires et autres. Et ces éléments ont été présentés, travaillés lors de ces différentes étapes.*

*La note essaye d'être précise tout en balayant un ensemble d'enjeux. On essaie de resserrer pour que tout soit compréhensible par tout le monde. Il est vrai qu'il manque des choses. Mais la note ne peut pas reprendre tout ce qui s'est travaillé dans toutes les réunions. Tout à l'heure, avant ce conseil, nous avons encore eu un rendez-vous qui nous a permis de nous approprier un ensemble de tableaux et de chiffres en prévision du vote de la semaine prochaine sur le budget primitif. Tu n'étais pas présent à cette réunion où tout le monde était invité. C'est très facile de te communiquer l'ensemble des données qui ont été diffusées de façon à ce que tu aies les réponses aux questions que tu te poses.*

*Evidemment, les emplois d'avenir que nous avons décidé de recruter n'ont pas pour objet d'équilibrer notre masse salariale. Nous avons une tradition d'accueil de jeunes en apprentissage, en stage ou en insertion dans nos services et avons toujours veillé à proposer de véritables parcours pour aider les jeunes à s'insérer professionnellement. Mais très honnêtement, je pense que personne n'est dupe ici*

*autour de la table, nous avons aussi répondu à ce dispositif comme toutes les collectivités qui emploient des personnels dans ce cadre là, car nous sommes incités par les facilités financières.*

*C'est aussi un tremplin ciblé pour une population assez particulière, qui peut être accueillie dans des endroits où il y a une capacité d'encadrement. D'ailleurs, les contrats d'avenir tels qu'ils sont proposés sont très surveillés et sécurisés. Les employeurs doivent s'engager sur des parcours de formation à proposer aux jeunes, pour empêcher que les emplois d'avenir ne soit que de la main d'œuvre à bas prix. Il y a des droits et des devoirs à respecter tant du côté des employés que des employeurs. A Fosses, il y a quelques années, nous avons recruté des emplois jeunes. Ces personnes ont suivi des formations, ont eu ensuite des emplois pérennes sur la ville ou sur d'autres structures, notamment avec l'ANPE, sur les centres sociaux, ...*

*Nous avons déjà une habitude et une certaine vision de ce que peut être un emploi d'avenir ou emploi jeune précédent. Je pense qu'il n'y a aucun doute sur les objectifs de la collectivité pour les personnes employées dans ce cadre là. Même si cela a aussi un impact budgétaire qui peut nous aider.*

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

*Donnez-moi les comptes-rendus que je n'ai pas eus sur l'évolution de la dette. J'ai participé à la commission des finances. Il n'y avait pas de tableaux sur le montant de la dette sur plusieurs années ni sur les charges de remboursement. Dans la note, ça n'y est pas. Je n'ai pas été destinataire d'autres comptes-rendus.*

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Concernant les projets de travaux 2013, nous avons eu tout le détail des décisions prises lors des différentes réunions, qui sont synthétisés dans les tableaux qui nous ont été distribués tout à l'heure. Je peux te transmettre toutes ces informations ce soir.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Je rappellerai quand-même le contexte dans lequel nous travaillons et cela ne concerne pas que Fosses mais l'ensemble des collectivités territoriales. Les collectivités sont soumises à des évolutions en termes d'avenir, de constructions, de charges de travail supplémentaires. Je rappelle qu'à Fosses, nous avons emménagé dans un bâtiment assez important, nous avons déménagé l'ensemble des services de la ville et le collectif de direction a été fortement investi pour préparer cette installation et suivre les difficultés liées à la fin de chantier.*

*Il y a eu un peu de retard. Habituellement la construction du budget commence au mois d'août de l'année précédente pour se terminer en février - mars de l'année suivante. Cette année, le calendrier a été chamboulé car nous étions dans les cartons et cela n'a pas été facile. Les services n'ont pu commencer réellement le travail de construction budgétaire que fin novembre. En plus, nous subissons des restrictions budgétaires inédites qui maltraitent un peu les collectivités. Dans ce contexte, évidemment le travail s'est trouvé fortement complexifié.*

*Nous avons aussi d'autres réformes importantes notamment celle sur les rythmes scolaires qui engagent énormément de travail pour les services. Et puis, il y a eu le lancement de la ZSP et du concours EUROPAN. Là encore, nous avons engagé un travail en associant l'ensemble des partenaires, comme nous savons le faire à Fosses. Nous travaillons avec les parents d'élèves, les enseignants, l'Education Nationale. Nous faisons les choses correctement et tout cela engage du temps et évidemment de l'argent. Nous sommes tout à fait satisfaits que l'évolution des rythmes scolaires puisse être engagée parce que c'est un vrai besoin, un très beau projet. Mais, il faut juste*

*mettre en œuvre les démarches et ce n'est pas simple. Tout cela est quand même pressant. Nous essayons de travailler correctement, proprement. Je peux vous assurer qu'avec le collectif de direction, ils sont là derrière nous ce soir, nous avons mené tambour battant et nous n'avons pas chômé, la construction budgétaire cette année dans le contexte et dans les difficultés que nous connaissons et que l'ensemble des collectivités connaît aujourd'hui. Il y a eu de nombreuses réunions auxquelles beaucoup d'entre vous ont assisté. Un ensemble de documents a été diffusé. Je me fais fort de communiquer les éléments complémentaires que tu demandes.*

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

*Que mes propos soient clairs, je demande des précisions aux élus qui présentent en l'occurrence le débat d'orientations budgétaires et le budget. Il n'y a aucune attaque de ma part vis-à-vis du personnel, ni du collectif de direction.*

*D'autant plus que les éléments que je demande, ne sont pas très compliqués à mettre à disposition ou à retrouver dans la note. C'est bien aux élus qui présentent que je m'adresse et non au collectif de direction d'une quelconque manière que ce soit.*

*Ce que je demande ne me semble pas extraordinairement compliqué. Quand nous lisons solde du paiement du pôle civique, il n'est pas compliqué de mettre à côté le chiffre qui correspond, nous devons le connaître normalement. Pour la poursuite du projet de réaménagement de la gare, nous ne connaissons pas le montant sur lequel nous nous engageons cette année. Je ne réclame pas des choses extraordinaires, c'est juste pour avoir une vision un peu plus précise.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Ce sont juste des chiffres et en effet ce n'est pas compliqué.*

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

*S'il n'y a pas d'autres questions, il est donc proposé au conseil de prendre acte du débat d'orientations budgétaires.*

**QUESTION N° 1 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013**

**RAPPORTEUR : Christophe LACOMBE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'instruction M14 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2312-1 ;

Vu le projet de loi de finances pour l'exercice 2013 ;

Vu l'avis du Collectif budgétaire réuni le 30 Janvier 2013 ;

Vu l'avis de la commission finances réunie le 20 février 2013 ;

Considérant que le vote du budget primitif 2013 est prévu avant le 31 mars 2013 et qu'un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant ce vote ;

Considérant le cadre financier général, les mesures retenues par le projet de loi de finances 2013 ainsi que le contexte économique et social dans lequel se construit le budget primitif 2013 ;

Considérant les grandes opérations d'investissement proposées au financement du budget communal ;

**Après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires 2013.

**Fin de séance à 22h 30.**